

MONOPARENTALITÉ

GÉNÉRALITÉS ET PARTICULARITÉS DU SCOT DE LA RÉGION DE REIMS

ÉDITO :

En France, près de 3,2 millions d'enfants (moins de 25 ans) vivent au sein d'une famille monoparentale en 2011. Principalement liée au veuvage avant les années 1980, la monoparentalité se renforce aujourd'hui du fait de la fragilité accrue des unions parentales. Très souvent dirigées par les mères, ces familles, aux parcours de vie différents, connaissent des difficultés financières et sociales.

Au-delà de ces certitudes, des particularités existent-elles en analysant plus finement un territoire, en l'occurrence celui du SCoT de Reims ? Sommes-nous sur les tendances nationales ? Quelle est la part des familles monoparentales dirigées par des hommes, comment se répartit ce type de famille au sein du territoire, quelles peuvent-être les attentes de ces familles ?

Cédric CHEVALIER
président de l'AUDRR

MONOPARENTALITÉ

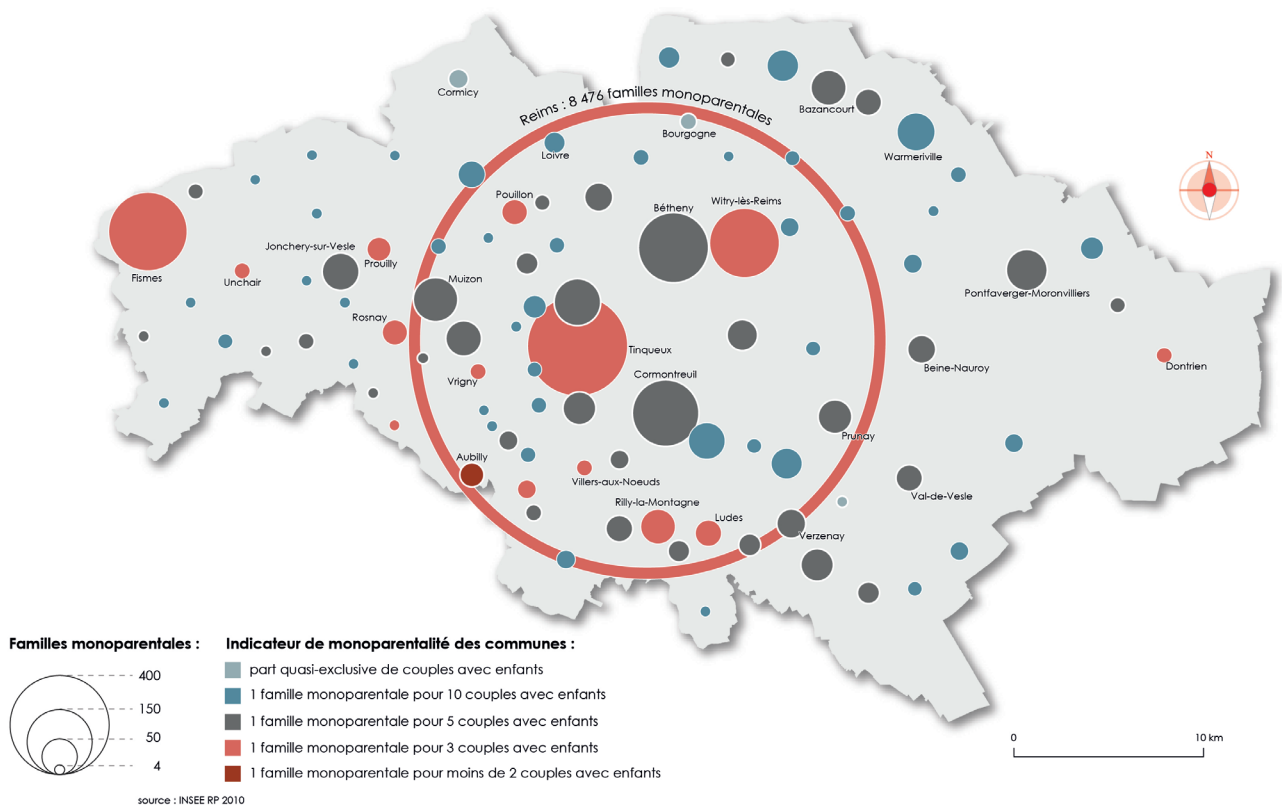
La monoparentalité au sein du SCoT de Reims

Sur le SCoT de Reims, composé de 126 communes, près de 18 000 enfants vivent au sein d'une famille monoparentale : soit 23 % des enfants vivant dans le SCoT. Un chiffre légèrement supérieur à la tendance nationale (22 %). La part des familles monoparentales représente 25 % des familles avec enfant(s) (24 % en France métropolitaine). Un quart des communes du SCoT de Reims ne compte pas de famille monoparentale (cf encadré). En revanche, celles-ci sont majoritairement présentes sur l'agglomération de Reims, où vivent 85 % des familles monoparentales. Si le nombre de couples avec enfants baisse au sein du SCoT, les familles monoparentales ne cessent de progresser et principalement celles avec un père à leur tête (qui représente aujourd'hui 16 % des familles monoparentales).

Définition

Une famille au sens de l'INSEE comprend soit un parent seul avec enfant(s), un couple sans enfant, ou un couple avec enfant(s). Ici, nous préférons aborder la monoparentalité sous l'angle de l'enfant, nous excluons donc les couples sans enfant de notre définition de la famille. Une famille monoparentale comprend un parent seul et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant). La méthode de recensement de l'INSEE rattache l'enfant à un seul ménage, omettant le mode de garde alternée (estimé à 15% des familles monoparentales). Il est également de plus en plus difficile de connaître les raisons de la monoparentalité. Un parent d'une famille monoparentale recensé aujourd'hui comme célibataire ne sera pas considéré ni comme veuf, ni comme divorcé, s'il n'a jamais été marié au second parent de son ou ses enfants. Enfin, les données présentées ici ont été recueillies avant l'adoption de la loi sur le mariage pour tous. Les couples de même sexe ne sont pas considérés comme des couples, et les enfants vivant au sein d'une famille homoparentale sont comptés parmi les enfants vivant au sein d'une famille monoparentale.

SCoT de Reims Répartition des familles monoparentales en 2010



Avertissement

Les données relatives aux structures familiales obtenues par traitement complémentaire sur un échantillon de la population lors du recensement de l'INSEE, ne permettent pas d'obtenir une approche exhaustive. Bien que redressé mathématiquement, l'échantillonnage des communes les moins peuplées peut tendre à surreprésenter ou occulter un phénomène. Les indicateurs concernant la monoparentalité sont calculés selon ce principe par l'INSEE.

Caractéristiques des familles monoparentales

Les mères sont à la tête de 84 % des familles monoparentales du SCoT. Ce taux grimpe même à 90 % pour les mères élevant seules leurs enfants de moins de 6 ans. Le nombre moyen d'enfants vivant au sein d'une famille monoparentale est de 1,6 - moins important que dans une famille avec un couple (1,8 enfants). Cette moyenne (moins importante) observée chez les familles monoparentales, est le fait de la séparation du couple qui raccourcit, de fait, la période pendant laquelle celui-ci aurait pu avoir d'autres enfants. De même, la part d'enfants en bas âge (0-6 ans) est deux fois moins importante dans une famille monoparentale que chez les couples avec enfant(s). Les pères forment en moyenne des familles monoparentales avec des enfants plus âgés et moins nombreux. Ce phénomène s'explique principalement par des décisions de justice confiant majoritairement l'enfant à la mère, par le libre choix de résidence laissé aux adolescents en cas de séparation de leurs parents, ou par le veuvage.

SCoT de la région de Reims	Familles monoparentales			Couples avec enfants
	Mères seules avec enfant(s)	Pères seules avec enfant(s)	Ensemble	
Nombre de familles	9 455	1 824	11 279	32 651
Nombre d'enfants	15 010	2 582	17 592	59 360
Nombre moyen d'enfant par famille	1,6	1,4	1,6	1,8
Répartition selon le nombre d'enfants par famille (%)				
0 enfant (moins de 25 ans)	15	15	15	5
1 enfant	47	59	49	39
2 enfants	26	18	25	37
3 enfants	8	6	8	13
4 enfants et plus	4	2	3	6
TOTAL des familles	100	100	100	100
Répartition des enfants selon leur âge (%)				
0-2 ans	8	3	7	15
3-5 ans	10	7	10	13
6-10 ans	19	16	19	22
10-17 ans	31	36	32	29
18-24 ans	20	26	20	16
25 ans et plus	12	12	12	5
TOTAL des enfants	100	100	100	100

source : INSEE RP 2010

Précarité plus marquée des familles monoparentales

Sur les 18 000 enfants de familles monoparentales que compte le SCoT, près de 62 % vivent au sein d'une famille monoparentale dont le parent est actif occupé (ils sont 91 % chez les couples avec enfants). Ce moindre accès à l'emploi est particulièrement plus marqué chez les mères seules. En effet, 50,5 % des enfants de familles monoparentales élevés par une mère active occupée sont alors concernés. La situation des pères seuls (11,3%) semble « plus favorable » (du point de vue économique pour l'enfant), puisque trois-quarts d'entre eux ont un emploi à temps complet. Globalement les revenus de familles monoparentales sont plus faibles que pour les autres ménages bien que pouvant être complétés par des pensions alimentaires et des prestations sociales (70 % des familles monoparentales sont allocataires de prestations sociales contre environ 50 % des familles en couple sur le SCoT de Reims). Les dépenses afférentes aux logements représentent alors une part importante dans le budget de la famille. La résidence principale de vie commune peut être vendue, si aucune des deux personnes du couple séparé ne parvient à en assumer les charges. Ceux-ci retournant dans des logements financièrement plus adaptés, principalement de petits appartements (HLM ou locations privées) ; une taille de logements qui convient difficilement lors de gardes alternées. Ce type de bien, et notamment sur le SCoT de Reims, est présent quasi exclusivement dans les communes urbaines, en l'occurrence, l'agglomération rémoise, où pour rappel, 87 % des familles monoparentales y vivent. Enfin, des situations, plus difficiles à mesurer, amènent certaines familles monoparentales à être hébergées par des proches.

Définition

La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes déclarant exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel, aider une personne dans son travail, être apprenti, être stagiaire rémunéré, être chômeur tout en exerçant une activité réduite, être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Types de familles	Nombre d'enfants de ... ans						TOTAL	%
	0-3 ans	4-6 ans	7-11 ans	12-16 ans	17-24 ans	+25 ans		
Familles monoparentales (Homme actif occupé)	55	163	371	748	531	88	1 955	11,11
Familles monoparentales (Homme autre qu'actif occupé)	15	29	43	184	128	228	626	3,56
Familles monoparentales (Femme active occupée)	415	863	1 833	3 219	2062	499	8 891	50,54
Familles monoparentales (Femme autre qu'active occupée)	807	620	1 071	1 420	866	1 335	6119	34,78
TOTAL	1 291	1 676	3 318	5 571	3 587	2 149	17 592	100
%	7	10	19	32	20	12	100	
Familles en couple (Homme et femme actifs occupés)	5 507	5 106	8 832	11 786	5 759	720	37 711	63,53
Familles en couple (Homme actif occupé uniquement)	2 360	1 954	2 897	3436	1 722	503	12 873	21,69
Familles en couple (Femme active occupée uniquement)	421	363	581	841	823	359	3 387	5,71
Familles en couple (Hommes et Femmes autre qu'actifs occupés)	718	586	810	1 123	1 056	1 097	5 389	9,08
TOTAL	9 006	8 009	13 119	17 186	9 360	2 679	59 360	100
%	15	13	22	29	16	5	100	

source : INSEE RP 2010

La question du logement en réponse aux attentes des ménages, et notamment des familles monoparentales et séparées, est majeure. Avec la diminution du nombre de personnes par ménage qui induit une réorientation des politiques de construction de logements, de taille plus modeste, une partie du parc de logements ne correspond pas aujourd'hui à certains modes de vie (parent élevant seul ses enfants, résidence alternée, familles recomposées, etc.). En se référant à l'enquête annuelle de recensement de l'INSEE, on observe que près de 20% des familles monoparentales vivaient dans un logement sous-dimensionné contre 8 % pour les couples avec enfants entre 2004 et 2007. Seulement 28 % des mères de familles monoparentales étaient propriétaires de leur logement contre 63 % des couples avec enfants.

Bibliographie

Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger - Insee Première N° 1195

Les familles monoparentales en France - Centre d'Etudes de L'emploi - juin 2007

Les enfants du divorce - Enquête de l'union des familles en Europe - Février 2011

1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée - Insee Première N°1259

Le couple dans tous ses états - Insee Première N°1435

Droit de garde des enfants : « La loi actuelle est assez équilibrée » - Le Monde 21 février 2013